

Compte rendu **Conseil communautaire du 25/06/2018**

PRESENTS :

Délégués titulaires :

Délégués suppléants :

ABSENTS EXCUSES :

Conseil communautaire du 25 juin 2018, 18h30 à Rozoy sur Serre, projet de délibérations

Rappel de l'ordre du jour :

- Réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative et demande de subvention
- Reprise des matériaux issus de la collecte
- Validation de la charte Zéro Phyto et groupement de commandes pour les plans de gestion
- Définition de l'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence voirie
- Convention d'animation 2018 avec le PETR de Thiérache
- Renouvellement du chantier d'insertion
- Embauche contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation (maintenance)
- Délibération modificative

Présentation de la Fête du Val de Serre par Christian LEMERET. Il invite les élus à venir nombreux.

DELIBERATIONS

1/ Réalisation d'une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative et demande

Monsieur Le Provost remercie le travail effectué par Sandra Pochat qui a permis d'apporter des précisions quant aux différents modes de collecte : levée, pesée, etc.

Il est précisé que le problème majeur de la pesée est le risque de plaintes d'habitants qui contestent le poids puis le risque de litiges.

En réponse à Mme Muzy, l'objectif est de diminuer au maximum le résiduel de déchets. Tout ce qui peut être amené en déchèterie ne relève pas de la collecte des déchets ménagers en porte à porte.

1 voie contre (Monsieur Appert)

Délibération votée à la majorité

2/ Reprise des matériaux issus de la collecte sélective

Délibération votée à l'unanimité

3/ Engagement au respect de la charte régionale des espaces publics niveau 2 et mise en œuvre d'un plan de gestion différencié en groupement de commande

A la demande de Mme Tramut, il est spécifié que l'alternative peut être certains outils. Elle précise qu'elle a abandonné le gaz/thermique qui n'est pas satisfaisant.

Monsieur Pagnon précise qu'il sera difficile de s'engager dans une telle démarche en l'absence de personnel. C'est intenable par endroit.

Une étude sera menée mais libre aux communes de suivre ou non les recommandations.

Monsieur Queille, pour avoir constaté un cas de figure ailleurs en France, fait part d'une alternative qui est de creuser le long des murs et de planter des vivaces, de mettre du paillis et les mauvaises herbes ne se verront plus.

Une étude peut être financée par l'AESN mais il est important d'être réactif car dès lors que les mesures sont obligatoires les financements sont arrêtés.

2 abstentions

Délibération votée à la majorité.

4/ Définition de la voirie d'intérêt communautaire

Délibération votée à l'unanimité

5/ Convention d'animation avec le PETR de Thiérache

En réponse à Monsieur Tellier, il est indiqué que les dépenses sont en légères hausses par rapport à l'année précédente.

Délibération votée à l'unanimité

6/ Renouvellement du chantier d'insertion pour le 2nd semestre 2018

Il est précisé que l'encadrant technique du chantier s'est blessé dans l'exercice de ses fonctions et est arrêté pour l'instant jusqu'au 13 juillet. Une solution temporaire a été trouvée, à savoir un conventionnement de mise à disposition grâce à l'association intermédiaire TED de Laon, en l'attente de trouver un remplaçant si l'arrêté de l'encadrant se prolongerait.

Les travaux pourront être réétudiés en fonction des compétences d'un remplaçant.

Délibération votée à l'unanimité

7/ Embauche d'un assistant technique en maintenance des bâtiments et assainissement

Sur demande de Monsieur Arnaud Leclercq, il est précisé que les établissements scolaires seront sollicités.

Délibération votée à l'unanimité

8/ Décision modificative n°1 – Régularisation amortissements, FPIC et intégration de dépenses aux immobilisations corporelles

Délibération votée à l'unanimité

9/ Décision modificative n°1 – Dépassement de crédits au chapitre 012

Délibération votée à l'unanimité

Informations diverses :

Piscine :

Le travail réalisé par les entreprises est très satisfaisant. Elles ont fait de gros efforts pour que les travaux soient réceptionnés dans les temps comme travailler les week-ends et travailler même les jours fériés.

Les modalités de fonctionnement demeurent identiques : transports et cours par les maîtres nageurs.

Pour revenir sur la communication, il était préférable d'avoir la garantie que les travaux avançaient dans les temps car une semaine de gros intempéries auraient pu avoir raison de l'avancée des travaux.

Quelques imprévus sont à noter comme les remontées d'eau dans la fosse. La CCPT a eu une plus value sur le radier abîmé à quelques endroits mais une moins value car impossibilité de couvrir la piscine. Si la CCPT peut récupérer la FCTVA, le bilan financier sera correct. Normalement, la FCTVA est indépendante de l'assurance.

Déchetteries :

Pour rappel, dans le cadre de la création d'une nouvelle déchetterie qui remplacerait celle de Montcornet, la CCPT avait le choix entre une parcelle proche de la MATT ou sur la ZAC mais le problème est que la superficie du site occuperait la moitié de la ZAC. L'ensemble des délégués présents ont approuvés le choix de création sur la zone à proximité de la MATT. Le marché a été signé donc le choix du terrain doit être entériné et il ne sera plus possible de revenir dessus.

Le site a été dimensionné de sorte à anticiper les besoins futurs.

Dans le prochain journal de la CCPT, la réhabilitation sera évoquée mais à ce jour il n'est pas pertinent de détailler le contenu de l'étude car plusieurs éléments doivent encore être validés.

A la demande de Monsieur Appert, pour éviter que les artisans se sentent contraints, des solutions pourraient être étudiées pour que ces derniers puissent déposer leurs déchets sans ralentir le fonctionnement de la déchetterie. Par exemple, cela pourrait être de leur dédier un créneau.

PRADET :

Un dossier a été déposé pour le projet d'aménagement de centre bourg de Brunehamel. Concernant le projet de Montcornet, le dossier va être déposé et la consultation est en cours. Il y a une particularité pour Montcornet car 2 phases ont initialement définies. Au départ, seule la phase 1 a été positionnée dans le cadre du PRADET. Toutefois, il est possible de réintégrer la 2^{ème} phase pour ne constituer qu'un projet.

Des fonds ont été sollicités car il s'agit d'une démarche globale relative à l'ensemble de la place en plus des fonds européens. L'agence de l'eau peut également apporter son soutien financier si le porteur de projet a recours à des démarches alternatives.

Monsieur Pagnon est choqué par les modalités d'attribution de la PRADET car il n'est fait mention d'aucun montant d'enveloppe, ni d'autres critères spécifiques.

Monsieur Le Provost souligne la difficulté de solliciter les fonds FEDER car il faut répondre à des critères sans pour autant connaître les critères de la PRADET.

Monsieur Pagnon aimerait que le Président évoque ses difficultés avec la sous-préfète.

Le Président revient sur le projet de maison de santé de Rozoy-sur-Serre. Des démarches restent à faire pour obtenir la labellisation ARS.

Les professionnels de santé de Montcornet se sont rencontrés pour envisager un projet de groupement afin d'anticiper les besoins et départs.

Séance levée à 20h30